

# MACPATCH

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	MACPATCH
Identificateur du produit	MACPATCH
Autres moyens d'identification	Pounder Premuim Patch.
Fabricant / Fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi
Usage	Bitume, Mélange à froid pour réparer les nids de poule

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Urgence en bref	Liquide huileux noir foncé - brun. Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Asphalte de pétrole (bitume). Odeur. LIQUIDE COMBUSTIBLE. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Effets possibles sur la santé	
Voies d'exposition	Contact cutané. Contact avec les yeux, inhalation, ingestion.
Inhalation	Nocif. Peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre essoufflement, difficulté respiratoire et oppression thoracique. Une exposition unique à une concentration élevée peut provoquer un trouble persistant comme l'asthme. Si cela se produit, beaucoup d'autres choses comme d'autres produits chimiques ou des températures froides peuvent facilement irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre essoufflement, oppression thoracique et respiration sifflante.
Contact avec la peau	Légèrement irritant pour la peau. Le contact avec la matière chaude peut provoquer des brûlures thermiques.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une légère irritation. Les symptômes comprennent sensibilité (douleur) oculaire, rougeur des yeux, et larmolement.
Ingestion	Nocif. Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.
Effets de l'exposition à long terme (chronique)	Les effets de l'exposition à long terme sont semblables à ceux décrits pour l'exposition à court terme.
Cancérogénicité	Un Groupe de travail du CIRC a conclu que les expositions professionnelles aux bitumes purs (de distillation directe) et à leurs émissions lors du pavage routier sont « possiblement cancérogènes pour l'Homme » (Groupe 2B).
Tératogénicité / Embryotoxicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.

## Effet environnementaux potentiels

Polluant marin.

Nom de la FS :	MACPATCH - Ver. 1
N° de la FS :	0092
Date de préparation :	27 octobre 2015

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Concentration (%)	Synonymes
Asphalte de pétrole (bitume)	8052-42-4	50-80	
Fuel-oil, n° 2	68476-30-2	10-35	
Additif bitumineux	64754-94-5, 111-41-1	0-5	

**Notes** Un additif d'adhésivité est ajouté en quantités < 1 % lorsque cela est indiqué. Le produit chauffé peut dégager des vapeurs irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Voir la section 8 pour obtenir de plus amples renseignements. Du sulfure d'hydrogène peut être produit lors du stockage ou du déplacement de l'asphalte chaud.

### 4. PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

<b>Inhalation</b>	Si la personne ne respire plus, que sa respiration est irrégulière ou qu'elle fait un arrêt respiratoire, du personnel qualifié doit administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinture ou ceinture montée. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Évacuer la victime en plein air. Maintenir la personne au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de projections de bitume chaud, refroidir la partie du corps affectée en l'immergeant dans l'eau ou avec une douche. Ne pas essayer de retirer l'asphalte, il faut plutôt le séparer longitudinalement s'il se présente de manière circonférentielle pour éviter l'effet de tourniquet. Il ne faut pas essayer d'enlever de la peau du bitume qui y adhère fermement. Du bitume refroidi ne causera pas d'autre lésion et il procurera en fait une couverture stérile à la zone brûlée. Au fil de la guérison, la plaque de bitume se détachera d'elle-même, habituellement après quelques jours. Lorsque la peau est salie, mais qu'il n'y a pas de brûlure, nettoyer avec de l'huile minérale, suivie de savon et d'eau. Utiliser de l'huile d'olive près des yeux.
<b>Contact avec les yeux</b>	Il faut immédiatement rincer l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède, en laissant couler l'eau doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
<b>Ingestion</b>	Demander à la victime de bien se rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
<b>Commentaires sur les premiers soins</b>	En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin pour obtenir un avis médical.
<b>Note aux médecins</b>	Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement le spécialiste pour le traitement des intoxications en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Propriétés d'inflammabilité</b>	Inflammabilité du produit : Brûlera lors d'une exposition prolongée à la flamme ou à des températures élevées.
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Gros incendie : Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas pulvériser d'eau sur le produit en combustion parce que cela pourrait provoquer des projections et la propagation des flammes.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Le produit surchauffé peut dégager du sulfure d'hydrogène qui peut s'accumuler dans l'espace libre du réservoir ou dans tout autre espace clos. Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète.
<b>Équipements de protection et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter l'équipement de protection qui convient, ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) muni d'un masque facial complet. Les pompiers peuvent pénétrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète. Consulter la section 8, Protection de la peau (Contrôle de l'exposition / protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les matériaux de protection contre les produits chimiques qui conviennent.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles</b>	Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus. Éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire qui convient lorsque la ventilation est inadéquate. Porter de l'équipement de protection individuelle qui convient (voir la section 8).
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).
<b>Méthode de confinement et de nettoyage</b>	Note : voir la section 1 pour y trouver de l'information sur le N° de téléphone en cas d'urgence.
<b>Autres renseignements</b>	Contacter le fournisseur, et les services d'urgence et d'incendie locaux pour obtenir de l'aide. Déclarer les déversements aux autorités locales de santé, sécurité et environnement, suivant les besoins.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Stockage</b>	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire directe dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et des aliments et boissons. Tenir le récipient fermé hermétiquement et scellé jusqu'à l'utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement scellés de nouveau et conservés en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Employer un moyen de confinement qui convient pour éviter la contamination environnementale.
-----------------	---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h.	TWA
Asphalte de pétrole (bitume)	0,5 mg/m <sup>3</sup> (I)		Non établie			
Fuel-oil, n° 2	IBE - A4					
	100 mg/m <sup>3</sup>					

<b>Commentaires sur les directives sur l'exposition</b>	Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition provinciales ou des États américains. ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> . PEL = <i>Permissible Exposure Limits</i> (limites d'exposition admissible). TLV® = <i>Threshold Limit Value</i> (valeur limite d'exposition). TWA = <i>Time-Weighted Average</i> (moyenne pondérée en fonction du temps). STEL = <i>Short-term Exposure Limit</i> (limite d'exposition de courte durée). C = <i>Ceiling limit</i> (valeur plafond). A1 = <i>Confirmed human carcinogen</i> (cancérogène confirmé pour l'Homme). A2 = <i>Suspected human carcinogen</i> (cancérogène présumé pour l'Homme). A3 = <i>Animal carcinogen</i> (cancérogène confirmé chez l'animal dont la pertinence est inconnue chez l'Homme). A4 = <i>Not classifiable as a human carcinogen</i> (non classifiable en tant que cancérogène pour l'Homme). A5 = <i>Not suspected as a human carcinogen</i> (pas soupçonné d'être cancérogène pour l'Homme).
---	--

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, utiliser des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder l'exposition des travailleurs au-dessous de toutes limites d'exposition préconisées ou limites obligatoires.
-----------------------------	---

### Équipement de protection individuelle (EPI)

<b>Protection des yeux et du visage</b>	Porter des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections liquides, à des brouillards ou à des poussières.
---	--

<b>Protection de la peau</b>	Si ce produit contient des composants comportant des limites d'exposition, il peut être nécessaire d'effectuer une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou une biosurveillance afin d'établir l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité de porter de l'équipement de protection respiratoire. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Il faut employer des techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que des douches oculaires d'urgence et des douches de décontamination soient à proximité de l'emplacement de l'aire de travail. Il convient de porter en tout temps des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée lors de la manipulation de produits chimiques lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Les matières qui conviennent : caoutchouc nitrile.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré ou à adduction d'air pur convenablement ajusté, conforme à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les risques que pose le produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur choisi. Recommandation : les cartouches ou les boîtes filtrantes anti-vapeurs organiques, ainsi qu'un filtre anti-poussières, antifumée ou antibrouillard (de la série R ou P) peuvent convenir dans certaines circonstances où il est prévu que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée.
<b>Hygiène générale</b>	Il est judicieux d'éviter de respirer le produit, d'éviter le contact avec la peau et les yeux, et de se laver les mains après manipulation. NE PAS fumer dans les aires de travail. NE PAS manger, boire ni conserver d'aliments dans les aires de travail. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans la salle des repas ou de quitter l'aire de travail. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'aller aux toilettes ou de quitter l'aire de travail. Éliminer convenablement tous les articles contaminés, notamment les chaussures, qui ne peuvent pas être décontaminés. NE PAS réutiliser. Voir la section 13 (Données sur l'élimination) de cette FS.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Apparence</b>	Liquide huileux noir foncé - brun.
<b>Taille des particules</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Odeur asphaltique caractéristique ou odeur d'« œuf pourri » en présence de sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S), lequel engendre une fatigue olfactive rapide qui fait perdre au sens de l'odorat sa fiabilité de détection de l'odeur. Asphalte de pétrole (bitume)
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	> 160°C (320°F) (estimé)
<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Densité (eau = 1)</b>	0,94 - 1,00 à 15°C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble
<b>Solubilité dans d'autres liquides</b>	Non disponible
<b>pH</b>	7,5 – 9,0 (estimé)
<b>Coefficient de partage n-Octanol/Eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible
<b>Tension superficielle</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur à 50°C</b>	Non disponible
<b>Concentration de vapeur saturée</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	3 - 4

Nom de la FS : MACPATCH - Ver. 1  
N° de la FS : 0092  
Date de préparation : 27 octobre 2015

<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	> 80°C (176°F) (vase ouvert)
<b>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosivité</b>	0,7 %
<b>Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosivité</b>	6,5 %
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Conductivité électrique</b>	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions de stockage normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Des polymérisations dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Exposition à la chaleur.
<b>Matières incompatibles</b>	Réagit avec les agents oxydants. Acides. Bases. Oxydants. Non corrosif pour les métaux.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Peut dégager des COx, NOx, SOx, POx, du H <sub>2</sub> S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Le contact avec l'asphalte chauffé et l'eau peut provoquer une violente éruption. Peut dégager des COx, NOx, SOx, POx, du H <sub>2</sub> S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque la matière est chauffée jusqu'à sa décomposition.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Valeurs des CL50/DL50

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	LD50 (dermique)
Asphalte de pétrole (bitume)		> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Fuel-oil, n° 2		~ 12 000 mg/kg (rat)	
Additif bitumineux		> 2000 mg/kg (rat)	3266 mg/kg (lapin)

### Irritation/Corrosion cutanée

Irritant cutané. Les signes/symptômes peuvent comprendre rougeur localisée, gonflement et démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Les émanations d'asphalte peuvent accroître la sensibilité aux coups de soleil.

### Irritation/Corrosion oculaire

Irritant oculaire. Les signes/symptômes peuvent comprendre rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques lors du contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer de l'irritation oculaire à des concentrations de 1 à 20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. À des concentrations de H<sub>2</sub>S supérieures à 50 ppm, l'irritation oculaire peut comprendre des symptômes de rougeur, gonflement important, larmoiement, photophobie et apparition de halos autour des lumières.

### Effets de l'exposition à court terme (aiguë)

#### Inhalation

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées. Oui, il faut prendre des précautions dans les espaces clos.

#### Absorption cutanée

Peut être nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées. La peau va noircir.

#### Ingestion

Nocif d'après l'information dont on dispose sur des matières étroitement apparentées. Irritation ou brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

### Effets de l'exposition à long terme (chronique)

Nocif d'après des données limitées. Peut contenir de faibles concentrations de composés aromatiques polycycliques (CAP), dont certains sont soupçonnés de provoquer le cancer dans des conditions de mauvaise hygiène de travail et de contact prolongé et répété. Ces CAP peuvent également être inhalés. Des études menées sur l'inhalation à des concentrations élevées d'émanations ont provoqué bronchite, pneumonie, fibrose et lésions cellulaires. Éviter le contact avec le bitume et l'inhalation de vapeur ou d'aérosol qui en émane.

### Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

On ne dispose d'aucune information.

### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte de pétrole (bitume)	Groupe 2B	A4		
Fuel-oil, n° 2	Groupe 3	A3	Non répertorié	
Additif bitumineux	Non évalué	Non désigné	Non répertorié	Non répertorié

CIRC : 8052-42-4 Groupe 2B - possiblement cancérogène pour l'Homme. Exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et à leurs condensats d'émanations lors du pavage routier.

Signification des abréviations

ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*. A3 = Cancérogène confirmé chez l'animal dont la pertinence est inconnue chez l'homme. CIRC = Centre international de recherche sur le cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérogène pour l'Homme. Groupe 3 = Non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme. A4 = Non classifiable en tant que Cancérogène pour l'Homme.

### Tératogénicité / Embryotoxicité

Aucune information n'a été trouvée.

### Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'a été trouvée.

### Mutagénicité

Aucune information n'a été trouvée.

### Produits toxicologiquement synergiques

Aucune information n'a été trouvée

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Commentaires généraux</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Écotoxicité</b>	Polluant marin.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.
<b>Bioaccumulation / Accumulation</b>	Asphalte de pétrole (bitume). Ce produit et ses sous-produits ne sont pas reconnus de s'accumuler biologiquement.
<b>Mobilité</b>	On ne dispose d'aucune étude.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne dispose d'aucune information.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Contactez les autorités locales chargées de la protection de l'environnement pour connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées dans votre province. Recycler et réutiliser le produit, dans la mesure du possible. Il incombe à l'utilisateur de faire l'évaluation requise des dangers que pose la matière résiduelle et de sa conformité aux lois applicables sur les matières résiduelles dangereuses (déchets dangereux). Stocker le produit en vue de son élimination tel que décrit sous la rubrique Stockage de la section 7 de cette FS. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Observer les mises en garde de l'étiquette même lorsque le récipient semble être vide. Le récipient de ce produit peut présenter des risques d'explosion ou d'incendie, même lorsqu'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ni à sa proximité. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éliminer ou recycler les récipients vides par le biais d'une installation agréée pour le traitement des matières résiduelles.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### Informations sur l'expédition

Règlement	N° UN	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage
TMD canadien	3256	Perma patch, bitume liquide (Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair).	3	III
DOT américain	3256	<i>Perma patch, liquid asphalt (Elevated temperature liquid, flammable, n.o.s., with flash point above 37.8°C, at or above its flash point)</i>	3	III

### Autres informations sur le transport

Renseignements spéciaux en matière d'expédition : Sans objet.

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Canada

#### Classification du SIMDUT

B3 – Liquide combustible ; D2B – Toxique (Irritant pour la peau ; Irritant pour les yeux ; Sensibilisant cutané).

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) et la Fiche signalétique (FS) contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

#### Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999). Tous les composants sont répertoriés dans la LIS/LES.

### États-Unis

#### Statut réglementaire de l'OSHA américaine

Cette matière est considérée comme étant dangereuse d'après la norme de l'OSHA intitulée *Hazard Communication Standard* (29 CFR 1910.1200 (1994)).

#### Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Tous les composants sont répertoriés dans l'Inventaire de la TSCA. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques en vertu de la TSCA américaine.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Code de danger selon la NFPA : Santé – 2      Inflammabilité - 2      Instabilité - 0

FS préparée par : Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques

N° de téléphone : 1-800-268-4238

Date de préparation : 27 octobre 2015

Indications sur la révision : Le contenu suivant de la présente FS a été modifié le 6 mai 2015 : Références ; Avis de non responsabilité.

Signification des abréviations :  
ACGIH® = *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*  
AIHA = *American Industrial Hygiene Association*  
HSDB® = *Hazardous Substances Data Bank*  
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer  
NFPA = *National Fire Prevention Association*  
NIOSH = *National Institute for Occupational Safety and Health*  
NTP = *National Toxicology Program*  
OSHA = *US Occupational Safety and Health Administration*  
RTECS® = *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances*

Nom de la FS : MACPATCH - Ver. 1

N° de la FS : 0092

Date de préparation : 27 octobre 2015

**Références**

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. *US National Library of Medicine*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health*. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du *Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)*.

Accelrys, Inc. Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis de non  
responsabilité**

Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche signalétique sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche.

Il appartient exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche signalétique, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls qui existent